

Charte du nageur compétiteur

Comme tout autre sport pratiqué en compétition (foot, rugby, etc), la natation sportive exige un minimum de sérieux de la part des participants, respect des horaires et du calendrier des compétitions. La natation est un sport individuel mais sur les relais, elle devient un sport d'équipe ; si un nageur est absent, toute l'équipe est pénalisée. Il est donc nécessaire de bien réfléchir avant de s'engager et de bien faire la différence entre la natation loisir et la natation sportive.

I Horaires, entraînements et comportement

Le groupe compétition de l'ASPTT Orléans Natation a pour but d'améliorer les performances des nageurs. Les entraînements sont donc **obligatoires et l'assiduité est de rigueur**.

- Les nageurs catégorie U13 devront être présents à 2 entraînements par semaine.
Les nageurs catégorie U15 / U17 / U21 devront être présents à au moins 2 entraînements par semaine mais 3 entraînements par semaine sont recommandés.
Toute absence ou retard doit être justifié(e) auprès de l'entraîneur.

- Ils arrivent 15mn avant pour l'ouverture de la porte des vestiaires et seront au bord du bassin à l'heure de l'entraînement.

- Les nageurs se présentent à chaque entraînement avec leur matériel (bonnet du club, lunettes, planche, palmes, plaquettes, pull-boy, tuba ainsi qu'une gourde). Le matériel emprunté doit être rangé après la séance.

- Durant l'entraînement, les nageurs font preuve d'un comportement volontaire et impliqué ainsi que d'une attitude correcte envers les autres y compris leurs camarades et l'entraîneur.

II Vestiaires

- Les nageurs sont tenus de respecter la propreté des vestiaires, des toilettes et des douches ainsi que le travail effectué par les agents du CNS.

- Les vestiaires doivent être évacués au maximum 15mn après la fin de l'entraînement selon la convention signée avec la ville d'Orléans.

III Compétitions

Le calendrier sportif sera mis à disposition dès que disponible dans le calendrier de l'application MonClub du club.

Les entraîneurs sont seuls juges des nageurs qui pourront être engagés ou non sur les compétitions, en fonction des performances et de l'assiduité durant les entraînements.

- Les nageurs s'engagent à participer à toutes les compétitions proposées par leur entraîneur selon leurs performances et leur catégorie et à donner le maximum dans toutes les épreuves dans lesquelles ils sont engagés.

- Les nageurs représentent leur club en portant l'équipement aux couleurs du club (1 t-shirt et 1 bonnet fournis). Le port du t-shirt est obligatoire sur le podium.

- Les nageurs honorent les sélections au sein des stages ou des compétitions.

- Une participation aux frais de compétition (déplacement, repas, hébergement) pourra être demandée aux parents des nageurs.
- Les parents des nageurs s'engagent à rembourser au club les frais encourus lors d'une compétition pour laquelle leur enfant se serait désisté après les délais d'engagement.
- Pendant une compétition, les parents des nageurs peuvent encourager dans les tribunes ou au bout du bassin selon les piscines mais ils ne peuvent en aucun cas aller au-delà de la chambre d'appel et donc surtout pas derrière les plots de départ.

IV Officiels

En compétition, le jury est composé d'officiels de la FFN qui sont tous bénévoles. Il y a trois catégories d'officiels : chronométreur – juge – juge arbitre.

Pour chaque compétition, le club doit fournir :

- 1 officiel dès 2 nageurs engagés
- 2 officiels de 5 à 9 nageurs
- 3 officiels à partir de 10 nageurs.

Si le club déroge à cette règle, il se voit pénalisé par une amende de 50€ minimum par réunion (1/2 journée) par le comité FFN organisateur de la compétition. En effet, sans un nombre suffisant d'officiels, une compétition ne peut pas avoir lieu.

Ainsi, en tant que parent(s) de nageur-compétiteur, vous serez sollicité(s) pour devenir officiel. Ces formations sont gratuites. Pour devenir chronométreur, la formation a lieu pendant une compétition. Le fait d'avoir beaucoup d'officiels permet aux bénévoles d'avoir plus de rotation entre eux et surtout c'est une belle façon de participer à la vie associative ainsi que de suivre les nageurs au plus près.

Responsable des officiels du club : Claire Cousin - aspttnatation.secretariat@gmail.com

Le non-respect de cette charte fera l'objet d'un entretien visant au rappel des engagements. Si la persistance des faits est constatée, une mesure temporaire ou définitive proposée par le bureau de la section sera mise en œuvre (mutation vers un groupe loisir si places disponibles)

**Je, soussigné(e),
(Nom Prénom du/de la nageur (euse))**

reconnais avoir pris connaissance de l'ensemble des informations de cette charte et je m'engage à les respecter.

Signature du (de la) nageur (euse) :

Signature du représentant légal :

L'ASPTT Orléans Natation vous souhaite la bienvenue en son sein et espère que vous trouverez du plaisir et une bonne prise en charge afin de vous amener vers une amélioration de votre technique et de vos performances.